

Mesure d'eau

Pour pouvoir assurer une bonne protection incendie du point de vue technique et de la construction, les installations sprinkler doivent être efficaces et correctement dimensionnées. Les critères déterminants sont notamment les caractéristiques hydrauliques (débit en l/min / pression en bar) de l'approvisionnement public local en eau. Ces caractéristiques peuvent être déterminées en effectuant une mesure d'eau directement à partir de la prise de test de débit disponible au sein de la centrale sprinkler ou via les bornes hydrantes à proximité.



Le service d'inspection de la GVB Services SA est votre partenaire professionnel pour la réalisation des mesures d'eau.

Quand faut-il réaliser des mesures d'eau ?

À la mise en service d'une nouvelle installation ou pour des installations existantes

Si votre installation est toute neuve ou s'il faut procéder par exemple à la révision générale nécessaire tous les 20 ans, nous effectuons la mesure d'eau sur la prise de test de débit ou sur les bornes hydrantes du réseau public d'alimentation en eau les plus proches.

Pendant l'examen préliminaire

Vous avez prévu d'installer une nouvelle installation sprinkler ? Pour les nouvelles installations, nous effectuons la mesure d'eau le plus souvent sur les bornes hydrantes du réseau public d'alimentation en eau les plus proches possibles de la future connexion de votre installation sprinkler.



Utilité technique

Le besoin en eau d'une installation sprinkler est considérable. Les calculs hydrauliques et les dimensionnements des installations sprinkler, et en particulier le diamètre des tuyaux, dépendent de la capacité de l'alimentation en eau (pression et débit).



Utilité économique

Les caractéristiques de l'alimentation en eau ont un impact considérable sur les frais de construction de l'installation sprinkler. Plus l'alimentation en eau est performante (forte pression, haut débit), plus les appareils et les diamètres des tuyaux peuvent être petits et plus les coûts sont faibles.



Utilité juridique

La mesure d'eau est effectuée par un service d'inspection agréé et indépendant. Les appareils de mesure sont calibrés et vérifiés périodiquement.

Notre offre

- **Déplacement**
- **Mesure d'eau**
- **Rapport avec diagramme P/Q (pression / quantité d'eau)**

Prix forfaitaire: **CHF 1500.– hors TVA**

Contactez-nous pour plus d'informations au 032 533 19 90 ou par e-mail à inspection@gvb.ch